



COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le trois du mois de juillet deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Yann CADIO, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAUT, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H.

Absent excusé : Maxime DERBIER.

Date de publication du procès-verbal :

17/07/2026

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Céline GAUTIER.

10.07.2026 – 02.a

SUBVENTION À « L'OFFICE DES SPORTS BRETAGNE ROMANTIQUE » : ATTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Gaëlle COÏC rappelle que conformément à la convention, il est prévu que la participation financière de chaque commune membre est fixée à 1 € par habitant.

Considérant pendant des années que les interventions de l'Office des Sports Bretagne Romantique sur la commune de La Baussaine n'étaient pas suffisantes, le montant de la subvention avait été limité à 200 €.

Désormais, l'OSBR intervient régulièrement tous les vendredis matin en proposant une activité physique destinée aux + de 60 ans.

À ce titre, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer à l'OSBR, une participation de 1 € / habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après un vote à main levée :

Contre : 4 / Pour : 10

- **APPROUVE** le montant attribué à l'OSBR, 1 € / habitant soit, 675 € ;
- **DÉCIDE** que le montant sera imputé à l'article 65748 du budget principal de la commune.



Fait à La Baussaine, le 10 juillet 2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL